

M. le vice-président: Le titre est-il adopté?

(Le titre est adopté.)

M. le vice-président: Dois-je faire rapport du bill?

(Rapport est fait du bill.)

L'hon. M. Turner propose que le bill soit lu pour la 3^e fois et adopté.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, je vais voter en faveur de la troisième lecture de ce bill, mais sans grand enthousiasme. Je vais voter pour ce bill parce qu'il s'agit d'une mesure temporaire et qu'en dépit de ses lacunes, il constitue une amélioration par rapport à la loi sur les mesures de guerre et surtout, parce qu'il nous débarrassera de cette dernière, dont la promulgation n'a pas encore été justifiée par le gouvernement. Voilà donc mes raisons de voter pour le bill à l'étape de la troisième lecture et je veux que le gouvernement, la Chambre et les Canadiens comprennent bien...

Une voix: Vous feriez mieux de trouver un meilleur argument que celui-là.

L'hon. M. Stanfield: Quelqu'un de ce côté-là ne vient-il pas de dire: Vous faites mieux de trouver un meilleur argument que celui-là?

L'hon. M. Ricard: Le député de Saint-Boniface (M. Guay).

L'hon. M. Stanfield: Ma foi, vous feriez mieux d'en trouver un meilleur que celui-ci. Je tiens à préciser que cette loi n'est pas bonne. Elle a de graves défauts et sur un point au moins, elle représente une bien mauvaise mesure législative. Bien mauvaise elle l'est, malgré toutes les revendications des députés, les requêtes de nombreux Canadiens impartiaux, malgré même les réclamations de la majorité des délégués au congrès national du parti libéral tenu à Ottawa durant la fin de semaine dernière.

• (9.10 p.m.)

Le gouvernement refuse même obstinément d'envisager la création d'une commission de surveillance indépendante pour protéger les Canadiens contre les abus dans l'application de cette loi. Au dire du premier ministre aujourd'hui, cela reviendrait à une preuve de méfiance de votre part à l'endroit du gouvernement du Québec. C'est notre Parlement, et non pas l'Assemblée nationale du Québec qui est saisie de la présente mesure par laquelle, nous le reconnaissons tous, on priverait temporairement les Canadiens de leurs droits civils. C'est notre Parlement qui est responsable de cette mesure. A mon avis, les députés n'exagèrent pas en exigeant, comme nous le faisons, des garanties contre les abus.

Une voix: Mais vous voterez en faveur du bill.

L'hon. M. Stanfield: On donne à entendre que nous manquerions ainsi de respect envers le gouvernement du Québec. Monsieur l'Orateur, je tiens à ce que l'on sache que j'éprouve bien peu de respect pour un gouvernement

[M. le vice-président.]

qui ne prévoirait pas une surveillance convenable dans le cas d'une abrogation des droits civils comme celle que prévoit le bill.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: C'est donc dire que je manque de respect pour le gouvernement du Canada, pour le gouvernement du Québec et pour mes honorables amis d'en face. Le gouvernement du Québec et peut-être ceux d'autres provinces exerceront les pouvoirs spéciaux adoptés par le Parlement. Je ne vois pas comment on peut qualifier d'injurieuse pour la province de Québec notre insistance en faveur d'une commission de surveillance autonome. Je n'ai pas entendu un seul ministériel essayer sérieusement de justifier l'absence d'une disposition satisfaisante de surveillance. Aucun d'eux ne l'a vraiment tenté, mais je remarque que bon nombre ont cherché à s'abriter derrière la constitution et des dispositions constitutionnelles inexistantes.

M. McCleave: C'est exact.

L'hon. M. Stanfield: Il n'y a pas de doute que la compétence en matière de procédure criminelle revient au Parlement. Si le gouvernement a quelque raison de penser qu'il serait de meilleure politique de faire établir la commission de surveillance par le gouvernement québécois au lieu du Parlement, qu'il en obtienne l'assurance de cette province. Le gouvernement et le premier ministre ont affirmé aujourd'hui qu'une commission composée de protecteurs des libertés civiles devrait être autorisée à visiter les prisons. Il est malhonnête de prétendre, monsieur l'Orateur, que ce serait là un mode satisfaisant de révision.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, prétendre que la commission des libertés civiles constitue un organe satisfaisant de révision ne mérite que le mépris de la Chambre. L'attitude du gouvernement à l'égard de cette proposition est celle qu'il a adoptée à l'égard de toutes les autres propositions formulées par l'opposition. Évidemment, on a donné le mot d'ordre qu'aucune modification ne devait être apportée au projet de loi, sauf celles que pourrait présenter le gouvernement lui-même. Pourquoi, monsieur l'Orateur?

Une voix: Votez contre le projet de loi alors.

L'hon. M. Ricard: Les honorables vis-à-vis sont trop stupides pour comprendre quoi que ce soit.

L'hon. M. Stanfield: Monsieur l'Orateur, l'opposition a manifesté sa bonne foi en votant pour le principe du bill en deuxième lecture. Pourquoi tant d'obstination?

Des voix: Oh, oh!

L'hon. M. Stanfield: A mon avis, tous ces bruits qui nous viennent des voyous d'en face expriment bien leur attitude actuelle.

Des voix: Bravo!